

MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS A 3 HEURES DU SOIR.

MATAHII, SAMEDI N° 34.

TE VEA NO TAIIHI.

Maihira mua 24 atete 1872.

PRIS DE L'ABONNEMENT (compte d'abonnement).

Un franc 10 Fr.
Trois mois 40 Fr.
Trois mois 4 Fr.
Un franc 10 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

EXPRESSÉMENT AU GOUVERNEMENT.

PRIS DES ANNONCES (compte d'affichage).

Le franc 25 centimes
Annonces de 20 lignes 25 centimes
Les annonces renouvelées se paient la moitié du prix de la première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Examination de l'abondement du 1/4 en faveur de la cause agricole. — Armé administratif.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Examen et distributions de prix aux élèves des écoles publiques. — Aménagements hydrographiques. — Mouvements des ports de Papeete et Pauhuri. — Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

Par décision de M. le Commandant Commissaire de la République qui en date du 22 juillet dernier, la caisse agricole est exonérée du labeur du 1/4 en sus sur les cessions à faire par le service Local, mais elle supportera cet abondement sur les sommes faites directement par les services extra-provinciales. Toutefois, le service Local devra examiner de cette demande et lorsque, la caisse agricole pourra adresser ses demandes au service Local, qu'il les obtiendra à son compte et rétrocédera les objets demandés à la caisse agricole.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

Exposition de Visente (Autriche).

Dans une note insérée au *Kesouer de Tahiti* du 12 mai, la commission nommée par le Commandant Commissaire de la République pour recueillir et classer les produits de la colonie destinés à l'exposition de Visente (Autriche), a demandé le concours des habitants et a fait connaître les principaux objets qu'ils croient devoir être envoyés, nos 52:

Coton égrenaux, non égrenés;	Cordes, tressés en cocotier, huites;
Coton divers;	Nattes en pandanus;
Coprah, huile de coco;	Fils de ms;
Coquilles, huile de noix, huile;	Chapeaux en pia, bambou,
Noix divers;	Tapis divers;
Talacs en feuilles, en canotille;	Paniers en cocotier, pandanus, pia,
Vanilles;	huile;
Sucres, cire, miel;	Gelée de goyave;
Frangipani;	Modèles de pirogues, usenimila de
Billes de mer (tritang);	uhi, mikimiki;
Billes de tamano, mer, sara, loi noo,	gicche.
aspa, taifa, rats, burro noir, alio,	
tira, mikimiki;	

Ceux des habitants qui auront l'intention d'envoyer quelques-uns de ces produits sont priés de les adresser avant la fin du mois (soit) à M. Adam Kulecyk, secrétaire de la caisse agricole et membre de la commission. Les envois devront porter le nom de l'expéditeur et le lieu de provenance.

CURATURE DES SUCCESSIONS VACANTES.

Bret (Jean-Louis), en son vivant colon-gardien à Papeete, est décédé le 13 août courant.

Les successaires de cette succession sont invités à produire leurs actes dans le délai d'un mois, au bureau de la curature, rue des Botz-Artz.

Les débiteurs devront se libérer dans le plus bref délai entre les mains du curateur.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Extrait de jugement criminel.

D'un jugement rendu par le tribunal supérieur criminel des Etats du Protectorat le 31 juillet dernier, il appert : que le veuf Nou-nou à Tepana, âgé de 40 ans environ, conseiller de district, né et demeurant à Papenoo, reconnu coupable d'avoir, contre Papenoo, le 23 juillet de ce présent mois, dérobé et fait des blessures au Chinois Sum-Mou, lessé deux personnes et blessures faites volontairement, mais sans intention de donner la mort, l'ont pourtant occasionnées, a été condamné à cinq années de réclusion par application de l'article 309 du Code pénal, modifié par l'article 463 dit même code.

Pour extraire conforme :

Li Greffier, Mr. VAN DER VEEN.

PARTIE NON OFFICIELLE

EXAMENS ET DISTRIBUTIONS DE PRIX AUX ÉCOLES DE PAPEETE ET DE PAPEURIRI

Le 7 soit courant, chez les sœurs de St-Joseph de Cluny, une intéressante cérémonie, présidée par le Commandant Commissaire de la République, réunissant un public nombreux dans la salle, trop étroite pour la circonstance, où allaient être distribuées les récompenses aux élèves les plus méritantes et qui avaient été soigneusement interrogées par le comité de l'instruction publique le 5 du

même mois. Le défaut de temps n'a pas permis de dire dans un discours public le sentiment qui est ressenti de cet examen. Constatons toutefois que le nombre des élèves a augmenté, et que, malgré la disparition que la mort a causée parmi les seurs, et la fatigue résultant des efforts faits pour suppléer au défaut de personnel, ces dignes institutrices ont prouvé qu'elles portaient des soins assidus à l'œuvre pieuse qu'elles soutiennent de toutes leurs forces. Il y a à cette particularité les travaux d'aiguille, si utiles parmi et ici plus qu'ailleurs.

Si les résultats ne répondent pas encore aux efforts tentés, il faut en attribuer la cause au défaut d'assiduité d'enfants trop jeunes d'ailleurs pour être tenus strictement à la tâche sous un climat tel que celui de Tahiti. Mais il y a lieu de concevoir de l'espoir dans des résultats plus complets pour les années à venir.

Chez les frères, où cette cérémonie a eu lieu le 8, les mêmes remarques peuvent être faites. Là aussi la maladie a réduit le nombre des instituteurs au moment où s'accroissait le chiffre des élèves. Toutefois on a pu suivre avec intérêt les progrès de quelques-uns d'entre les élèves formés à cette école. On a constaté également le défaut d'assiduité des enfants, mais l'espérance de meilleurs résultats est permis par l'examen de certains travaux exposés qui démontrent une attention et un soin vraiment digne d'encouragement.

Gi-après sont les listes des enfants qui ont mérité de recevoir des récompenses. Ces listes comprennent un grand nombre de noms, mais l'échelle minimale qui suit les membres du comité de l'instruction publique, qui peut interroger tous les enfants, leur permet de reconnaître que l'allocation de ces encouragements a été inspirée par un sentiment d'équité et est justifiée par les efforts très réels qui ont été constatés.

A Papeete, les examens et les distributions de prix chez les frères et les seurs ont eu lieu le 9 du courant. Ces solennités étaient présidées par trois membres du comité de l'instruction publique : le chef du service judiciaire, le directeur des affaires indigènes et le curé de Papeete. Dans le compte-rendu de cette séance, l'impression du comité a été exactement la même que celle ressentie à Papeete. Un peu plus d'assiduité de la part des enfants, un peu plus de volonté des élèves, des parents, et l'œuvre de ces écoles s'accompagnera dans les conditions de succès que peuvent lui promettre les soins dévoués des instituteurs.

La liste des principales récompenses décernées fait suite à celles accordées pour les écoles de Papeete.

ECOLE DES SOEURS DE ST-JOSEPH DE CLUNY.

Noms et prénoms des élèves qui ont été couronnés à la distribution des prix du 7 soit à Papeete.

1^{re} CLASSE.

2^e Division. — Esther Roulle 9 pris, Adèle Patur 7, Lévy Canning 6, Louise Gatinet 6, Blanche Maheut 6, Eugénie Ibert 7 — 38.

2^e Division. — Julia Jean-Louis 5 pris, Agathe Giffred 5, Louisa Georges 5, Tétauani 4, Henriette Kre 4, Mélanie Duroches 4, Sara 3, Catherine Kre 3, Jeannine Salmon 2, Clara Charles 1 — 37.

2^e CLASSE.

2^e Division. — Eugénie Georges 3 pris, Julie Patur 3, Marie Hamblin 3, Louise Noltemberger 3, Féline Piizard 3, Eva Hoare 3, Sophie Colombe 3, Eugenie Haughton 3, Anna Merlier 2, Sara Hamblin 2, Félicie Passard 1, Tétauani 1, Pauline Pascard 1 — 31.

2^e Division. — Pauline Laprade 4 pris, Antoinette Amiel 3, Sara Perri 2, Nelly Canning 2, Nancy Adams 2, Mary Gaivet 2, Paul 1, Julie 1 — 17.

3^e CLASSE.

2^e Division. — Lizzie Gooling 3 pris, Armande Gérard 3, Zor Kee 3, Florence Goltz 3, Marilie Petit 3, Stefano 3, Torui 3, Marie Connor 3, Louis Salomon 3, Marie Colombe 2, Elise Laudi 2, Tavau 1, Elise Ganivet 1, Anna 1 — 33.

2^e Division. — Sophie Amiel 3 pris, Maria Antes 3, Tai-Chapman 2, Louise Petit 2, Teura 1, Alice 1, Stefano 1, Louise 1, Anna 1, Isolde 1 — 23.

2^e Division. — Marie-Gérôme Van 3 pris, Reita Meriv 1, Hoo 2, Nelly 2, Pauline 1, Véronique 1, Tok 1, Anna 1 — 11.

2^e Division. — Augustine Charbonier 2 pris, Taita 2, Albertine Fontaine 2, Vera Perri 2, Sophie Petrel 2, Floriente Chapman 2, Laurette Blacquet 1, Elise Kee 1, Marie Novoyé 1, Victoria Macilac 1, Germaine 1, Baurizia 1, Anna 1, Blanche Canning 1, Marie Wihani 1, Eliza 1, Jenny Bourgeaud 1, Matia 1, Clémentine Pouari 1, Paul 1, Pusa 1, Roja 1, Mata 1, Nise 1 — 30.

Elèves qui ont été couronnés à la distribution des prix de Papeuriri.

Anna Pina, Philippe Jacob, Tahia Taïca, Hélène Moihi, Catherine Maihi, Narcine Cadetane, Mery Tarai, Mana Tuguna, Tetuanira Toja, Tapati.

